

Vous souhaitez déposer un dossier et obtenir plus d'informations sur le microcrédit ?

N'hésitez pas à contacter la plateforme de votre département dont vous trouverez les coordonnées dans la liste ci-dessous.



16 : UDAF 16 [Union Départementale des Associations Familiales de Charente]

Tél. 05 45 39 31 40

Permanence téléphonique le mardi de 9h à 12h



17 : UDAF 17 [Union Départementale des Associations Familiales de Charente-Maritime] Tél. 05 46 28 15 03



19: FACE Limousin Corrèze [Fondation Agir Contre l'Exclusion Limousin Corrèze] Tél. 06 14 51 37 41



23 : FACE Limousin Creuse [Fondation Agir Contre l'Exclusion Limousin Creuse] Tél. 06 01 44 56 35



24: UDAF 24 [Union Départementale des Associations Familiales de Dordogne] Tél. 05 53 06 41 11



33 : ADIE [Association pour le Droit à l'Initiative Economique]
Tél. 09 69 32 81 10

COORDONNÉES DES PLATEFORMES MICROCREDIT :





40 : UDAF 40 [Union Départementale des Associations Familiales des Landes] Tél. 05 58 06 80 40



47 : ADIE [Association pour le Droit à l'Initiative Economique] Tél. 09 69 32 81 10



64 : Familles Rurales Fédération Départementale des Pyrénées Atlantiques Tél. 05 59 27 60 70



79: UDAF 79 [Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres] Tél. 06 73 10 09 43



86: UDAF 86 [Union Départementale des Associations Familiales de la Vienne] Tél. 05 49 60 53 53



87 : UDAF 87 [Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne] Tél. 05 55 10 96 49

CONTACT RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE:

info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr









LA RÉGION ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPE-MENT ÉCONOMIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. ELLE N'OUBLIE PAS CELLES ET CEUX QUI VIVENT DES DIFFICULTÉS DANS LEUR INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE.



Le microcrédit est un prêt destiné aux particuliers résidant en Nouvelle-Aquitaine, exclus du système bancaire classique et qui souhaitent concrétiser un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle.

La priorité est donnée à l'accès à la formation, à l'emploi et à la mobilité.

« J'ai eu un accident, le véhicule a été détruit. J'ai fait appel au microcrédit qui m'a enlevé une belle épine du pied. Si je ne l'avais pas eu je ne sais pas comment j'aurais fait et si j'aurais pu conserver mon emploi. »

> Mme F, 39 ans, divorcée, 3 enfants, employée



« Le microcrédit m'a permis de pouvoir garder mon boulot et de pouvoir financer une voiture que je n'aurais pas pu acheter. » Mme A, 30 ans, famille monoparentale, 1enfant, employée





pour quoi?

Le microcrédit personnel est fréquemment utilisé pour l'achat ou la réparation d'un véhicule, **nécessaire** à l'exercice d'une **activité professionnelle.**

Cependant, vous êtes libre de l'utiliser dans d'autres cas, **notamment pour financer** :

- une formation professionnelle
- un permis de conduire
- un déménagement...

Ce qui n'est pas pris en compte :

- le rachat de dettes et de crédit bancaire
- la création d'entreprise
- les charges courantes



« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager » LE MICROCRÉDIT NOUVELLE-AQUITAINE EST UNE **SOLUTION POUR VOUS AIDER** À FINANCER VOTRE PROJET ET VOUS PERMETTRE DE REBONDIR.



CARACTÉRISTIQUES:

Les sommes empruntées doivent être comprises entre 300€ et 5 000€ pour une durée pouvant aller de 6 mois à 5 ans, selon vos conditions de ressource et la nature de votre projet.

Il n'y a **pas de frais de dossier** et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est calculé par chaque établissement bancaire.



DÉMARCHE:

Pour vous accompagner dans votre démarche, il vous suffit de **contacter la plateforme** microcrédit personnel de votre département.

Un.e conseiller.ère sera à votre écoute et vous proposera un **rendez-vous** afin d'étudier votre projet et de vous aider à monter votre dossier avant de le déposer auprès d'une banque partenaire.